Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260622-2026_06_22_067-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

VILLE D'ERGUÉ-GABÉRIC

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

Rapporteur : Damien JÉGOU

DÉLIBÉRATION n°2026-067 – TARIFS 2026 – CENTRE CULTUREL L'ATHÉNA : BORDEREAU DE PRIX

L'An deux mil vingt-six, le vingt-deux juin, les membres du Conseil municipal de la commune d'Ergué-Gabéric se sont réunis en séance à 19 h 00, à la salle des mariages, sur la convocation qui leur a été donnée le seize juin, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 26 Absents : 3 Votants : 29

Etaient présents : M. Damien ABOLIVIER, Mme Marie-Laure LE MEUR, M. Michel HOSTIOU, Mme Hatice DEMIR, M. Eric GUÉGUEN, Mme Anne PÉRENNES, M. Cédric PATINEC, M. Pierre-André LE JEUNE, M. René BIZIEN, Mme Annie DESTAILLATS, Mme Ghislaine KERGOAT, M. Claude MARCHAND, M. Frantz DASIVLA, M. Jean-Michel MOULLEC, Mme Stéphanie LE CREN, M. Florian HERRY, M. Ludovic DERRIEN, Mme Cécile LE COSSEC, M. Christophe COSMAO, M. Damien JÉGOU, Mme Coralie HUITRIC, Mme Audrey CAPITAINE, Mme Jasmine FUTCHER, Mme Marine THOMAS, M. Paul MONFORT, M. Killian LE GALL

Etaient absents :
Mme Béatrice MONCUS, excusée, qui a donné pouvoir à M. Michel HOSTIOU
Mme Gwenn PÉRENNES, excusée, qui a donné pouvoir à M. Damien JÉGOU
Mme Virginie LE CORRE, excusée, qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure LE MEUR

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie LE CREN

♦♦♦

Dans le cadre de sa programmation culturelle et artistique, la ville met à disposition de producteurs les salles du centre culturel L'Athéna pour la diffusion de spectacles.

Afin de valoriser ces mises à disposition dans le budget culturel et artistique du centre culturel L'Athéna, il est proposé d'actualiser le bordereau des prix selon les modalités suivantes :

	TARIFS AU 01/09/2025	TARIFS AU 01/09/2026
Valorisation de la mise à disposition de salle	**114,50 €**	**117,00 €**
dont charges de personnel	*84,00 €*	*86,00 €*
dont utilisation du bâtiment	*30,50 €*	*31,00 €*
Mise à disposition petite salle - coût horaire	**63,50 €**	**65,00 €**
dont charges de personnel	*50,00 €*	*51,00 €*
dont utilisation du bâtiment	*13,50 €*	*14,00 €*

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212900518-20260622-2026_06_22_067-DE

➢ Charges de personnel : le coût horaire intègre *(% masse salariale chargée) :*

Pour la mise à disposition de la :	**grande salle**	**petite salle**
- Direction du Centre Culturel :	100%	15%
- Technicien :	100%	30%
- Secrétariat :	40%	30%
- Agent administratif :	25%	100%
- Agent / service entretien :	30%	20%
- Service communication :	15%	0%
- Service Ressources Humaines :	3%	3%
- Service Finances :	5%	3%
- DGS :	10%	5%

➢ Frais d'utilisation du bâtiment : le coût horaire intègre :

- Les dépenses de fonctionnement du bâtiment (moyenne annuelle des 3 dernières années connues) : fluides, entretien et maintenance du bâtiment, frais administratifs, …
- Le coût de la main d'œuvre pour les interventions des services techniques,
- L'amortissement du bâtiment (coût construction / 20 ans) et des équipements (moyenne annuelle des 3 dernières années connues).

Ces tarifs s'appliqueront à compter du **1er septembre 2026** et feront l'objet d'une révision annuelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VOTER** les tarifs proposés.

Le Maire,
Damien ABOLIVIER

